

Le plan de rénovation énergétique de l'habitat

Philippe Bourdiaux

Responsable de l'unité habitat privé

Service Habitat Logement et Ville

DDTM 27



Le PREH

Un engagement gouvernemental et présidentiel fort :

- Conférence environnementale de septembre : la rénovation énergétique de l'habitat est une des projets prioritaires du gouvernement
- Plan d'Investissement pour le logement (PR, 21 mars 2013) : présentation du plan d'actions du PREH (cf. dossier de presse)

Des objectifs ambitieux :

- 500 000 rénovations « lourdes » par an d'ici 2017 (contre environ 150 000 aujourd'hui)
- Des **enjeux environnementaux** (économies d'énergie, GES) mais aussi **sociaux** (précarité énergétique, pouvoir d'achat) et **économiques** (emplois).
- Un bouquet de travaux (2 actions minimum) dans le parc privé
- Une rénovation répondant aux exigences de performance de l'éco-PLS pour le parc social



Le PREH

3 volets d'actions complémentaires :

- **Enclencher la décision** chez le propriétaire

la mise en place de dispositifs financiers ne suffit pas (cf. résultats Habiter Mieux), il faut inciter le propriétaire et l'accompagner

- **Financer** la rénovation

Nécessité d'aides financières, notamment pour les plus modestes

- **Mobiliser les professionnels**

Nécessité d'avoir des travaux pertinents et de qualité, à prix maîtrisés



Premier volet: « enclencher la décision » par l'accompagnement des particuliers

Objectif

Faciliter la prise de décision des propriétaires, notamment par la mise en place d'un guichet unique, « véritable service public de proximité au service de la rénovation énergétique ».

- Une forte campagne de communication : grand public (spots TV...) qui se déroule en ce moment

Slogan: « **J'éco-rénove, j'économise** »

- Un « guichet unique » national piloté par l'ADEME

- n° azur national : 081 140 240
- site internet : <http://renovation-info-service.gouv.fr/>

- Des « guichets uniques » locaux : adaptés en fonction des publics (ANAH/autres) et des territoires

* Pour le public l'ANAH : accueil par la DDTM puis orientation vers des opérateurs pour accompagner le particulier dans sa démarche de rénovation

* Pour les autres publics : « Espace Info Energie (EIE) » : Lieux d'accueil physique et d'information (travaux à faire et aides financières) pour un accompagnement plus complet du particulier



Premier volet: « enclencher la décision » par l'accompagnement des particuliers

Pour le département de l'Eure

- 2 Espaces Info Énergie (Évreux et Louviers)
www.infoenergie.org
- 22 permanences délocalisées

Missions

- Conseils, Information & Sensibilisation sur la maîtrise des consommations d'énergie dans l'habitat pour faciliter le passage à l'acte (conseil technique, aides financières, éco-gestes)
- Neutralité, Expertise et Gratuité



Premier volet: « enclencher la décision » par l'accompagnement des particuliers

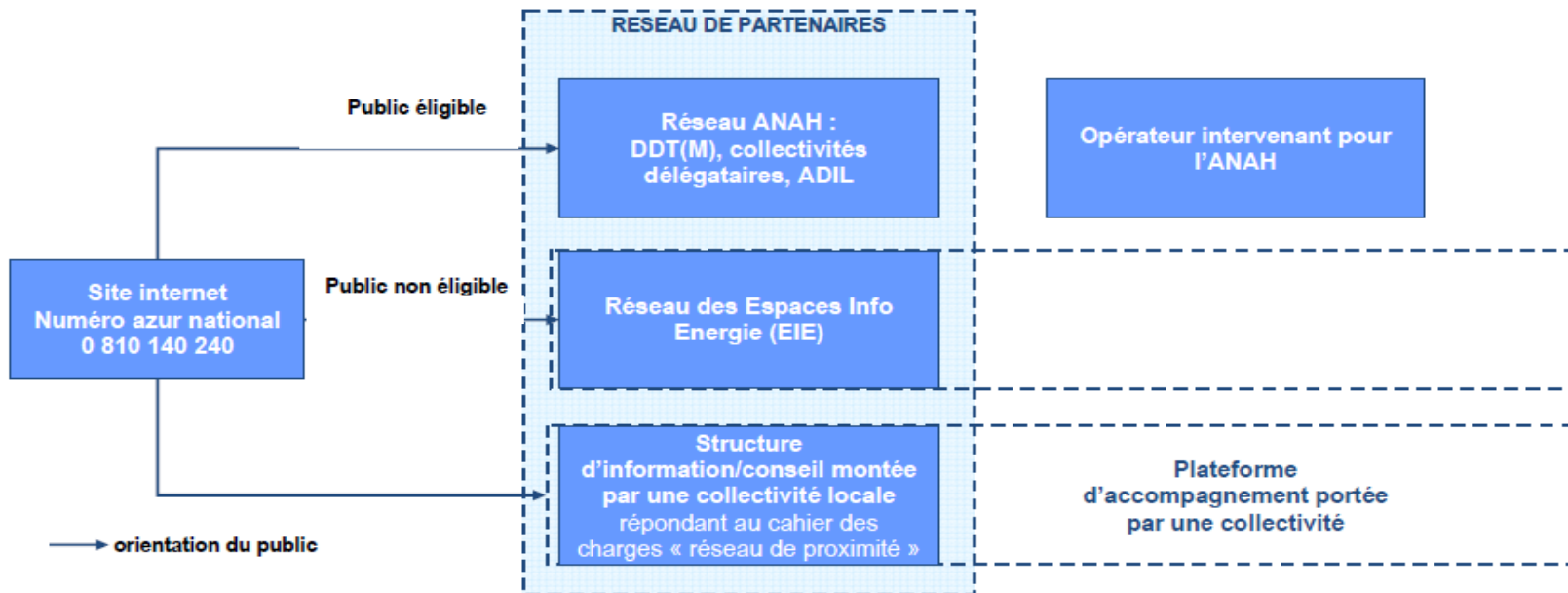
GUICHET UNIQUE NATIONAL

Accueil / Orientation

RESEAU DE PROXIMITE

Information / Conseil

Accompagnement technique /
Accompagnement du
montage financier



Deuxième volet: « financer la rénovation »

Les dispositifs pour tous les ménages :

- CIDD et éco-prêt à taux zéro optimisés dans le cadre de la loi de finances pour 2014.
- Critères techniques d'éligibilité harmonisés.
- Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), taux de TVA réduit

Le dispositif pour les ménages intermédiaires :

- Prime incitative de 1 350 € pour les propriétaires occupants

Le dispositif pour les ménages modestes :

- Programme Habiter Mieux de l'Anah

Le dispositif pour les bailleurs sociaux :

- Nouvel Eco prêt Logement social à 1 % (0,5 % jusqu'au 1 février 2014)

Les aides locales :

- Primes ou % de travaux pour certaines collectivités (guide des aides)



Troisième volet: « Mobiliser les professionnels »

Pourquoi une mobilisation des professionnels ?

- Le plan de rénovation, par son étendue et son universalité, est un formidable **moteur de développement économique (75 000 emplois au niveau national)**
- La **qualité des rénovations et leur pérennité** est aussi importante que leur quantité, permettant de générer sur la durée de véritables économies d'énergie et notamment sur le bâti ancien (Bâtiments construits avant 1948 qui représentent 1/3 des logements) qui nécessite des travaux adaptés afin de ne pas confiner les matériaux et éviter une dégradation du bâti ou une contre-performance.

Contribuer à développer la qualification des professionnels pour des travaux de rénovation énergétique de qualité

- Promouvoir les dispositifs de formation existant de type FEEBAT
- Informer et promouvoir les dispositifs de qualification : à compter du 1^{er} juillet 2014 (éco-PTZ) et du 1^{er} janvier 2015 (CIDD) **éco-conditionnalité** des aides publiques (obligation d'entreprises labellisées « RGE »)
- Agir au niveau local pour développer les bonnes pratiques des petits entrepreneurs et des artisans.



Merci de votre attention



PRÉFET DE L'EURE